

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/043

FINANCES LOCALES (7.5)

**Budget Principal de la Commune
d'Hazebrouck : Subvention de
fonctionnement 2024
au CCAS**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240403-DEL043CM3424-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe GRIMBER et sur la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, le projet du budget primitif à été transmis aux membres de l'assemblée le vingt et un mars 2024.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART,
M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
M. SOOTS, M. TIBERGHIEEN, Mme DEPELCHIN, M. COTTE, Mme BELVAL,
Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. BURGHELLE qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme ANDRE qui a donné pouvoir à Mme DELECOEUILLERIE
M. Philippe DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme FERLIN qui a donné pouvoir à Mme DORMION-ROUSSEZ
M. LECLERCQ qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
Mme SCHOONHEERE qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. DECOOPMAN qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIEEN
M. PERLEIN qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS :

Mme LIONET,
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement notamment une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il participe également à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire.

Par ailleurs, le C.C.A.S. gère différents services et établissements en vue de répondre aux besoins de la population notamment en faveur des personnes âgées, des jeunes et des personnes et familles qui rencontrent des difficultés et ce, dans le cadre d'une action sociale générale et d'actions spécifiques.

Pour conduire et mener à bien ses actions et les développer, le C.C.A.S. dispose de ses propres agents et d'un budget en conséquence. La Ville d'HAZEBROUCK participe à son équilibre.

Au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de 1 649 860,00 € a été sollicitée.

Considérant que par les actions menées, le C.C.A.S. concourt à la mise en œuvre d'une politique sociale municipale globale et afin de lui permettre de poursuivre ses missions ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De bien vouloir accorder au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), une subvention de 1 649 860,00 € au titre de l'exercice 2024,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention portant sur les modalités d'attribution de cette subvention.
Il est entendu que cette dépense sera imputée au budget 2024 de la Commune (chapitre 65, sous l'article 657362 "subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale").

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,


Adrian MEIRLAND